



Droit au chômage après convention signée ?

Par **yvette12**, le **02/03/2013** à **17:53**

Bonjour,

je viens de signer une convention avec mon employeur après 11 ans d'activités..c est mon employeur qui met fin suite à une restructuration

ma question est de savoir si j'ai droit au chômage? je suis employée et belge habitant la Belgique

merci d'avance

yvette

xxxxxxxxx

Par **chaber**, le **02/03/2013** à **18:37**

bonjour

je ne pense pas que vous obtiendrez réponse compte tenu de votre situation belge. Il faut consulter les organismes belges gérant ce genre de situation